

BUDGET 2019-2020

Principales hypothèses

RETOUR SUR L'EXERCICE 2018-2019

- Dans son budget de l'an dernier, l'Université de Montréal prévoyait un surplus de 3M\$. Conformément aux engagements des orientations budgétaires, la totalité de ce surplus devait être affecté au remboursement du déficit accumulé de l'Université.
- Par rapport au budget initial, une hausse des revenus de l'ordre de 15,7M\$ a été projetée aux réalisations estimées du 31 décembre, alors qu'au niveau des dépenses, c'est une hausse de 12,7M\$ qui a été prévue (respectivement de 17,4M\$ et 14,4M\$ en incluant les activités autofinancées). Par conséquent, c'est maintenant un surplus de 6M\$ qui est projeté et, comme prévu, il sera consacré au remboursement du déficit accumulé qui s'élève présentement à 156,2M\$..
- Parmi les éléments d'écart qui ont un impact sur le résultat d'exercice, on compte le réinvestissement accompagnant la nouvelle Politique québécoise de financement des universités en enseignement supérieur annoncée au printemps 2018. Alors qu'une somme de 19,5M\$ avait été escomptée au budget initial, c'est finalement une somme de 25,0M\$ que ce réinvestissement génère à l'Université.
- Toujours du côté des bonnes nouvelles, l'Université se dirige, après quelques années de baisse, vers une hausse du nombre d'étudiants. Alors que le budget initial prévoyait une baisse de 176 EETC bruts pour une stabilité au niveau des EETC pondérés, les données les plus récentes donnent à penser que c'est plutôt vers une hausse de 124 EETC bruts pour l'équivalent de 1 382 EETC pondérés que l'on se dirige. Sur le plan financier, cela équivaut à une hausse combinée des revenus de subvention et de droits de scolarité de l'ordre de 2,5M\$ compte tenu du lissage du définancement des EETC des années antérieures qui s'applique encore cette année.
- La hausse nette des revenus qui n'a pas d'effet sur le résultat d'exercice car compensée par une hausse des dépenses équivalentes s'élève à 3,3M\$ et s'explique, entre autres, par la hausse de la subvention pour déficit d'espaces, de la subvention pour le Plan d'action numérique en éducation, des revenus cliniques et des revenus des projets de cas particuliers associés à des professeurs.
- Enfin, quant aux autres éléments qui ont un effet à la hausse sur le niveau de revenus, on compte notamment une bonification de la subvention de terrains et bâtiments, un gain provenant du lissage du définancement sur 3 ans des EETC de 2016-2017, une hausse du forfaitaire perçu des étudiants dérèglementés, une baisse de la subvention de Placement

Universités et une hausse des mauvaises créances. L'ensemble de ces éléments s'élève à 4,7M\$.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019-2020

- Selon les paramètres connus au moment de l'élaboration du présent budget, l'Université présentera à l'issue de l'exercice 2019-2020, un surplus de l'ordre de 4M\$. Comme prévu dans les Orientations budgétaires 2019-2020, ce surplus sera affecté au remboursement du déficit accumulé de l'Université.

REVENUS

1) EETC 2018-2019 et 2019-2020 :

- La projection de variation des EETC pour l'exercice 2018-2019 est la même que celle retenue dans le cadre des réalisations estimées du 31 décembre 2018 qui table sur une hausse de 124 EETC bruts et de près de 1 400 EETC pondérés.
- En 2019-2020, il est globalement projeté une hausse de 40 EETC bruts qui devrait se traduire, compte tenu du jeu des poids des secteurs disciplinaires et des cycles d'études, par une hausse de 475 EETC pondérés. Cette hausse de EETC entraînera une hausse de la subvention d'enseignement et de soutien de l'ordre de 1,5M\$.

2) Subvention d'enseignement et subvention de soutien :

- L'indexation de l'étalon de financement de la fonction enseignement et celui de la fonction soutien s'élève à 0,42% et est le reflet de la politique salariale du Gouvernement qui prévoit une majoration des échelles salariales de 0% au 1^{er} avril 2019 et de l'indexation des dépenses diverses qui est maintenant prise en compte dans le calcul de l'indexation des étalons de financement par le Ministère. Une indexation des dépenses diverses de 1,5% est actuellement projetée.

- ***Réinvestissement 2019-2020***

La révision de la Politique de financement des universités du MEES déposée en mai 2018 établit déjà le niveau de réinvestissement que l'Université touchera en 2019-2020. Si rien ne change d'ici à ce que le MEES diffuse les Règles budgétaires 2019-2020, le rehaussement du financement de l'Université atteindra 6,8M\$.

À compter de l'automne 2019, les droits de scolarité des étudiants internationaux de premier cycle et de deuxième cycle pour les programmes autres que ceux de recherche seront dérèglementés. Ainsi, les subventions d'enseignement, de soutien et de terrains et bâtiments ne seront plus versées pour ces étudiants alors les droits forfaitaires des étrangers ne seront plus récupérés par le Ministère. Le niveau des droits de scolarité pour ces étudiants sera désormais déterminé par les établissements et conservés par ceux-ci. Ils devront être égaux ou supérieurs aux droits de scolarité exigés des Canadiens non-résidents du Québec.

Afin d'accroître le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des programmes offerts en français dans les universités francophones, ces dernières se verront verser une allocation de soutien pour le recrutement. Le versement de cette allocation sera étalé sur les trois prochaines années et rien ne garantit la récurrence de cette subvention à terme. En 2019-2020, l'Université devrait pouvoir compter sur une somme de 1,4M\$ après une provision pour couvrir la perte de subvention plus élevée que le gain du non-retour à Québec des forfaitaires.

- Conformément à la cédule de remboursement établie par le MEES, une somme de 4,5M\$ sera déduite de la subvention 2019-2020 au titre du remboursement de la compression 2013-2014 reportée sur les 7 années subséquentes. Ceci représente une hausse de 1,1M\$ par rapport au montant de remboursement de 2018-2019.
- Après avoir connu une hausse de 1,9M\$ en 2018-2019 à la suite de la prise de possession des espaces du campus de Laval, les revenus de la fonction terrains et bâtiments croîtront de 4,5M\$ en 2019-2020 en conséquence de la prise en compte à compter de juillet 2019 des espaces du campus MIL dans le calcul de la subvention du MEES.

3) Droits de scolarité :

L'Université prévoit percevoir cette année 132,8M\$ au chapitre des droits de scolarité et des frais d'admission. Selon les plus récentes données de l'indice du « *Revenu disponible des ménages et ses composantes* » sur lequel s'appuie l'indexation des droits de scolarité de base et des frais institutionnels obligatoires (FIO) d'une année à l'autre, l'indexation des droits de scolarité en 2019-2020 s'élèvera à 3,6%. Comme il est d'usage, l'équivalent de 30% de l'indexation des droits de scolarité sera retourné au Gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses. Globalement, l'indexation des droits de scolarité et des frais d'admission générera en 2019-2020 un revenu net additionnel de 2,7M\$.

Quant aux montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers réglementés ou non, la majoration sera également de 3,6% alors que celle s'appliquant aux étudiants canadiens non résidents du Québec et aux étudiants français atteindra 4,25%.

4) Autres revenus :

- ***Contribution des Services auxiliaires***

La contribution attendue des Services auxiliaires s'élèvera à 1,7M\$, soit 200K\$ de moins que celle projetée aux réalisations estimées du 31 décembre 2018. L'écart s'explique par une diminution de la contribution des stationnements attribuable à une hausse des coûts d'amortissement du renouvellement des équipements et des travaux de rénovation. Toutes les composantes des Services auxiliaires contribueront à ce résultat, sauf les Résidences et les Services alimentaires qui continueront à contribuer à leur réserve d'immobilisations.

- ***Revenus de frais indirects du Gouvernement fédéral***

Il est prévu que les revenus de frais indirects du Gouvernement fédéral s'établiront à 18,1M\$, soit le même montant qu'en 2018-2019.

- ***Hausse des FIO***

L'indexation des FIO devant s'inscrire à l'intérieur du périmètre d'indexation des droits de scolarité autorisé par le Ministère, le même taux d'indexation de 3,6% des droits de scolarité a été appliqué à compter du trimestre d'automne 2019. Cette hausse générera un revenu de 355K\$.

- ***Fonds de relance***

La contribution du fonds de relance est projetée à hauteur de 2,5M\$ et servira à soutenir, essentiellement, le démarrage du Bureau de la formation continue, le développement de la formation à distance et le soutien de l'Université à différents projets de développement facultaire.

DÉPENSES

Alors que le taux d'indexation des salaires de la politique salariale gouvernementale s'établira à 0% en avril 2019, il est bon de rappeler que, selon les ententes convenues, la plupart des employés de l'Université verront leur salaire être indexé de 1% en 2019-2020. C'est donc une somme de 5,3M\$ avec les avantages sociaux que le présent budget doit dégager au-delà de la croissance des revenus pour respecter ces engagements.

1) Facultés :

- Une nouvelle grille de financement de la fonction enseignement a été introduite par le Ministère en 2018-2019. Cette nouvelle grille sera également utilisée pour le financement interne des variations de l'effectif étudiant de chaque faculté. Cependant, pour mieux articuler le financement interne à la réalité des choses, des ajustements sont apportés au poids de certains secteurs/cycles. Ainsi, au 1er cycle, le secteur Psychologie dont le poids de financement dans la grille ministérielle s'élève à 1,0 est porté à 1,38, soit au niveau du deuxième seuil le plus bas de la nouvelle grille. Quant au 2e cycle, il a été décidé d'allouer un poids minimal de 1,5 fois supérieur au poids de 1er cycle, sous réserve du poids maximum de 9,31 de la grille ministérielle. Ainsi, le poids des Beaux-arts passe de 5,25 à 7,08 et celui de l'Éducation, des Sciences infirmières, de la Pharmacie, des Relations humaines, du Génie et de l'Informatique passe de 2,45 à 3,15.
- En vertu du modèle d'allocation, l'enveloppe d'une faculté varie aussi en fonction de l'effectif étudiant. Depuis 2013-2014, pour chaque nouvel étudiant, une faculté recevait 50% des revenus d'enseignement additionnels générés, alors que le taux utilisé auparavant était 80%. S'il advenait que le nombre d'étudiants soit en baisse, le définancement correspondait à 50% des revenus jusqu'à l'atteinte du seuil (le niveau de l'effectif étudiant 2011-2012) et à 80% par la suite.

Afin que le modèle d'allocation budgétaire interne reflète mieux la bonification du financement aux cycles supérieurs de la nouvelle grille ministérielle et, aussi, afin de soutenir le recrutement aux cycles supérieurs, les variations du nombre d'étudiants à partir de l'exercice 2019-2020 seront dorénavant financées/définancées à hauteur de 60% des revenus d'enseignement pour le deuxième cycle et de 70% pour le troisième cycle. Quant au taux de financement au premier cycle, il demeurera inchangé à 50%. Les nouveaux seuils par cycle d'études seront fixés sur la base des EETC de 2017-2018. Toutes les hausses annuelles de l'effectif étudiant seront financées selon les nouveaux taux et toutes les baisses seront définancées au taux applicable jusqu'à l'atteinte du seuil fixé. Si une baisse survenait en deçà de ce dernier, le taux appliqué serait 50%.

- Annoncé comme mesure temporaire dans les budgets de 2017-2018 et de 2018-2019, le financement au taux de 100\$/crédit des variations positives de EETC qui surviennent dans l'année alors qu'elles l'étaient à hauteur de 70\$/crédit auparavant est bonifié en 2019-2020. Toujours dans la foulée de mieux refléter la bonification du financement gouvernemental aux cycles supérieurs, les hausses de EETC de l'année seront dorénavant financées à hauteur de 120\$/crédit au 2^e cycle et de 140\$/crédit au 3^e cycle. Le taux de financement restera à 100\$/crédit au 1^{er} cycle. Ce barème de financement est celui qui s'appliquera dans le futur.

- Comme l’an dernier, l’enveloppe budgétaire communiquée aux facultés contient une prime à la diplomation aux cycles supérieurs. Le montant total alloué cette année s’élève à près de 1,334M\$, ce qui correspond à une hausse de 168K\$ par rapport à l’an dernier. La somme accordée à chaque faculté est calculée en fonction du nombre d’étudiants ayant obtenu leur diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat de recherche à l’intérieur de la durée maximale prévue au Règlement pédagogique de la FESP pour ces programmes, soit respectivement 2 et 5 ans. L’étalon de financement alloué pour chaque diplôme reconnu aux fins de cette règle est passé cette année de 1 250\$ à 1 500\$ pour une maîtrise et de 7 000 \$ à 9 000\$ pour un doctorat. L’objectif de cet ajout budgétaire étant de permettre une amélioration de la diplomation des étudiants dans les délais prescrits, les facultés sont invitées à l’utiliser pour mettre en œuvre des moyens visant à soutenir la réussite de leurs étudiants.
- Depuis sa création en 2013-2014, l’ESPUM bénéficie d’un soutien financier pour appuyer son démarrage et le déploiement de son plan de développement académique. Comme l’École a maintenant presque atteint son rythme de croisière, que sa base budgétaire a été ajustée et qu’elle commence à rembourser les avances qui lui ont été consenties, il n’apparaît plus opportun de suivre isolément chacun des plans d’affaires qui appuyaient le démarrage de nouveaux programmes. Pour l’instant, seul le baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité au travail fait l’objet d’un plan d’affaires et de nouveaux programmes pourraient éventuellement s’ajouter.
- En reconnaissance des coûts additionnels qui sont générés par les inévitables faibles ratios étudiants/professeurs, les cours de langues de l’École de langues de la FEP et du Centre de langues de la FAS verront leur financement interne bonifié de 20\$/crédit. Cette mesure s’appliquera dans les deux cas aux crédits actuels ainsi qu’aux variations ultérieures. Cette mesure s’inscrit, dans le cas de la FEP, dans les efforts que l’Université souhaite déployer en matière de recrutement afin d’accueillir et franciser davantage d’étudiants internationaux et d’étudiants des autres provinces canadiennes.
- Une somme de 1,1M\$ est réservée à partir de l’allocation de soutien pour le recrutement d’étudiants dérèglementés de 1,4M\$ allouée par le MEES pour augmenter le nombre de bourses aux étudiants internationaux de cycles supérieurs. Il est bon de rappeler que la pertinence de cette subvention sera réévaluée par le MEES en 2021-2022. À cet égard, s’il advenait qu’elle ne soit pas reconduite à terme, cette provision budgétaire ne serait pas reconduite..
- De plus, dans la foulée des initiatives institutionnelles qui visent à favoriser la mobilité étudiante et le soutien aux activités internationales des professeurs, une somme additionnelle de 150K\$ est allouée aux programmes de financement de la Direction des affaires internationales. Le présent budget dégage également les sommes nécessaires au soutien administratif de l’entente conclue avec Mitacs.

- L'enveloppe budgétaire de chaque faculté identifie un montant minimum devant être consacré à l'embauche d'auxiliaires d'enseignement. La règle d'indexation retenue depuis quelques années pour établir la croissance annuelle de cette dépense est le montant prescrit l'année précédente multiplié par la moitié du pourcentage de variation des EETC de 1^{er} cycle des deux années antérieures et par la moitié du pourcentage de l'indexation salariale équivalente à la PSG au 1^{er} avril de l'année courante. Comme la PSG au 1^{er} avril 2019 sera de 0%, seul le paramètre relatif à la variation s'appliquera cette année. Par conséquent, il en découle, pour l'ensemble des facultés, une hausse de 0,3% par rapport à l'an dernier.
- Enfin, les indexations de salaires et, le cas échéant, les changements à la structure des échelles de toutes les catégories d'employés font encore l'objet d'un ajustement budgétaire récurrent selon le coût réel encouru. La progression dans les échelles nette des économies de remplacement continuera à être à la charge des unités.

2) **Services :**

La base budgétaire des services est établie comme celle des facultés à partir de l'enveloppe budgétaire récurrente allouée le 1^{er} mai 2018 à laquelle tous les ajustements budgétaires récurrents faits en cours d'année sont ajoutés. Les enveloppes 2019-2020 seront ajustées des indexations de salaires octroyées aux divers groupes d'employés. À l'instar des facultés, la progression dans les échelles nette des économies de remplacement continue à être à la charge des unités.

3) **Mesures particulières:**

- En soutien aux coûts et besoins croissants des collections, l'enveloppe budgétaire des acquisitions des Bibliothèques incorpore une somme additionnelle de 500K\$. Il est bon de rappeler que depuis l'exercice 2016-2017, cette enveloppe budgétaire bénéficie également d'une somme additionnelle de 500K\$ provenant du Plan de soutien à la réussite et que le budget de l'an dernier a pérennisé l'ajustement ad hoc de 750K\$ qui devait se prendre fin en 2018-2019 en plus d'injecter une somme additionnelle récurrente de 125K\$.
- Pour pallier aux difficultés que pourraient connaître certaines facultés dont l'effectif étudiant est en décroissance, une réserve centrale a été constituée et sera utilisée en cas de besoin.
- Encore cette année, une somme de 250K\$ sera consacrée à un programme de bourses d'études dans le domaine de l'intelligence artificielle.

- Afin de mieux refléter les responsabilités qui leur sont confiées à l'égard du soutien aux facultés et aux enseignants et de la croissance des activités qui s'ensuit, le Centre de pédagogie universitaire et le Bureau de la promotion de la qualité verront leur enveloppe budgétaire ajustée en 2018-2019. L'enveloppe du Centre de pédagogie universitaire intègre également une provision budgétaire pour le développement de formations à distance.
- Dans le cadre du volet « Signature UdeM » de la transformation institutionnelle, une somme de 594K\$, provenant du Fonds de relance, est réservée pour la poursuite du démarrage du Bureau de la formation continue. Outre la création d'une vitrine institutionnelle de formation continue, le mandat du Bureau consiste à améliorer notre positionnement et à augmenter l'offre de formation continue.
- Une somme de 150K\$ est mise en réserve centrale pour soutenir les collaborations interfacultaires dans le développement de programmes conjoints. Des appels de propositions seront transmis aux doyens dans les prochaines semaines.
- Le changement de statut de la FESP entrainera une reconfiguration de son offre de services aux facultés. Une somme de 200K\$ est réservée à cette fin.
- Afin de mieux soutenir les unités à l'égard de la gestion du changement, de l'accompagnement dans l'embauche des travailleurs étrangers et du conseil en promotion de la santé et du mieux-être, la DRH verra son enveloppe budgétaire ajustée en 2019-2020.
- Le réinvestissement amorcé en 2018-2019 au Bureau de la conduite responsable en recherche se poursuit en 2019-2020. Une somme de 305K\$ est allouée pour la création de nouveaux postes. De plus, en lien avec les exigences du Conseil canadien de protection des animaux, une mise à niveau du budget d'opération de l'Animalerie St-Hyacinthe s'avère nécessaire. Une somme de 252K\$ est ainsi octroyée à cette unité en 2019-2020 pour le redressement de sa base budgétaire et l'ajout de postes.
- Au-delà de l'enveloppe de 300K\$ déjà financée par le fonds des priorités institutionnelles, une somme additionnelle de 320K\$ est mise en réserve pour soutenir des initiatives en matière de formation à distance. Il s'agit d'une hausse de 120K\$ par rapport au montant alloué l'an dernier.
- La hausse importante du budget alloué à la Direction des immeubles ainsi qu'à la Direction de la prévention et de la sûreté s'explique essentiellement par les coûts additionnels engendrés par la prise de possession des espaces du campus MIL. Il est

bon de rappeler que ces nouveaux coûts sont couverts par une hausse de la subvention de terrains et bâtiments du MEES.

- Dans la foulée d'un des engagements de la transformation institutionnelle qui vise à développer des relations durables avec les diplômés, une somme de 1M\$ récurrente est réservée au Réseau des diplômés et des donateurs pour la poursuite de la mise en œuvre de son plan de développement.
- Conformément à l'entente intervenue avec les étudiants, la contribution de l'Université aux Services aux étudiants pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation de la clinique de santé par son personnel s'élèvera à 231,9K\$. Le niveau de cette contribution repose sur une croissance de 3,6% des droits de scolarité et des FIO.
- L'enveloppe du budget MAO s'établit au même niveau que l'an dernier, soit 3,7M\$.
- Depuis 2010-2011, les universités sont tenues, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), de comptabiliser dans l'état des résultats aux états financiers la valeur des vacances non prises par les employés au terme de l'exercice financier. Une provision de 1,4M\$ est prévue dans le présent budget afin de couvrir la variation de la valeur des vacances dues.
- À l'instar du traitement des dernières années, le Fonds des priorités institutionnelles est constitué par un prélèvement de 1,0% des enveloppes des unités. Ce fonds sert à encourager en cours d'année certaines initiatives académiques ou de soutien à l'académique de façon ponctuelle (soit parce que le projet a une durée de vie limitée soit parce qu'il se financera par une source de revenus autre une fois le démarrage amorcé). La plupart de ces initiatives visent à soutenir des mesures qui permettront l'atteinte des objectifs institutionnels fixés par les Orientations stratégiques.

4) Autres éléments de dépenses :

- En appui au sport d'excellence pour lequel la contribution de l'Université n'a pas bougé depuis 2007-2008, un ajout budgétaire de l'ordre de 135K\$ est accordé au CEPSUM. De cette somme, 30K\$ sera consacré aux bourses du sport d'excellence et 35K\$ à l'encadrement médical des étudiants-athlètes, le solde allant au fonctionnement général du sport d'excellence. À partir du présent budget, une formule d'indexation de la contribution de l'Université au sport d'excellence en fonction de l'IPC est instaurée. Enfin, la contribution pour l'utilisation des plateaux par les étudiants de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique, est indexée cette année d'un montant de 20K\$.

- Conformément au plan financier, une somme de 7,5M\$ sera consacrée en 2019-2020 au remboursement des frais d'implantation du PGI.

- En vertu des dispositions de la Loi 133, l'Université doit dorénavant établir et déposer au MEES une planification triennale de ses projets et activités relatifs aux technologies de l'information. L'Université a donc créé un Comité stratégique des TI dont un volet important du mandat est d'approuver les priorités d'investissements en cette matière. Bien que le plan initial prévoyait qu'une somme de 4,5M\$ devait y être consacrée, l'enveloppe de 2019-2020 est établie à 4M\$, soit une baisse de 250K\$ par rapport à l'an dernier.